

068767

12542

R

23 AOUT 2011

3 D services

Sarl au Capital Social de 7.622€

Siège Social : 73 Bd de Saint Marcel

13011 - Marseille

RCS Marseille 404 671 455

Procès-Verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire des Associés

L'An deux mille onze,

Le 10 Juin à dix heures.

Les associés de la Sté 3 D Services, société à responsabilité limitée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire suivant la convocation qui leur a été faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé.

L'assemblée est présidée par le gérant Patrick DAUMAS.

La feuille de présence révèle que les associés présents détiennent plus des trois quarts des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément aux statuts et aux textes législatifs en vigueur.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Les textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- Un exemplaire des statuts

Le Président déclare que l'assemblée est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ Transfert du siège social de la société,
- ⇒ Modification des statuts en conséquence,
- ⇒ Pouvoir pour formalités,
- ⇒ Questions diverses

Lecture est donnée du rapport de la gérance,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de son président, décide de transférer le siège social au :

115 Chemin de La Milliére – Quartier Saint-Menet – 13011 Marseille

Et ce à compter du 10 Juin 2011.

A la suite de transfert la société demeurera immatriculée auprès du RCS tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Marseille.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

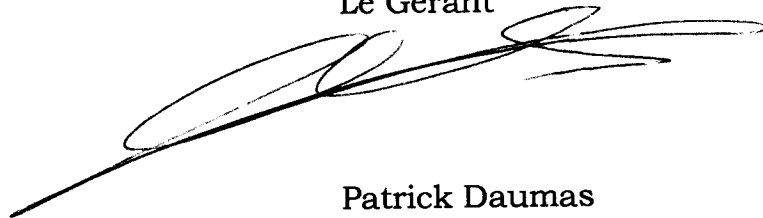
QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick Daumas